

act4nature

Les entreprises pour la biodiversité

<http://www.act4nature.com/>

Avec la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité est le défi environnemental majeur du XXI^e siècle.

L'enjeu est de taille : compte tenu du rythme actuel, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle.

Les acteurs économiques ne sauraient rester indifférents à un tel enjeu.

Les grandes entreprises sont particulièrement soucieuses des écosystèmes qui les portent et leur permettent de déployer leur activité. Ce souci doit aujourd'hui être étendu à leur écosystème animal et végétal, qui se trouve menacé.

C'est pourquoi dès le lancement de la démarche **act4nature**, j'ai souhaité apporter l'appui de l'Afep par une mobilisation des grandes entreprises au plus haut niveau en faveur de la biodiversité. J'ai ainsi écrit à chaque Président(e) des 120 entreprises membres pour souligner l'importance des enjeux à relever en la matière et le fort rôle d'entraînement des grands groupes français sur leurs fournisseurs, clients et partenaires.

Parmi les acteurs économiques, les grandes entreprises ont été les premières à se mobiliser pour le climat. Conscientes de leur rôle, elles s'engagent aujourd'hui aux côtés des gouvernements et des ONG pour répondre à l'autre grand défi auquel nous sommes confrontés, celui de la préservation de la biodiversité.

Si elle est nécessairement centrée sur leur champ d'action et doit rester compatible avec leur objet social, leur contribution est susceptible de prendre différentes formes, qu'il s'agisse :

- d'agir sur leur impact propre et celui de leurs produits, en identifiant comment l'éviter, le réduire ou le compenser ;
- d'investir dans la transformation de leurs processus de production ou de leurs services, pour y intégrer une logique de durabilité et d'économie circulaire ;
- de soutenir la recherche scientifique ;
- ou enfin de faire la promotion de pratiques respectueuses de la biodiversité auprès de leurs salariés, de leurs fournisseurs ou des consommateurs.

Quel que soit le mode d'action, il n'existe pas de « métrique » simple, la difficulté de l'exercice n'en rendant pas pour autant le caractère moins urgent.

L'essentiel est ailleurs : les grandes entreprises se présentent comme porteuses de solutions.

Et de fait, les engagements individuels qu'elles présentent aujourd'hui le prouvent : chacune avec leurs spécificités, les 30 entreprises de l'Afep ayant répondu à l'appel s'engagent dans une démarche de progrès en faveur de la biodiversité, en travaillant avec les acteurs qui sont prêts à les aider, avec l'ambition d'apporter une contribution positive à l'échelon mondial.

Le temps est compté, avançons ensemble !

Laurent Burelle, Président de l'Afep

Voir la charte des engagements : <http://www.act4nature.com/>